

Le Pays de Gâtine inspecté par la chambre régionale des comptes

Hier, la chambre régionale des comptes (CRC) a rendu son rapport d'observations définitives (ROD) sur le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Gâtine. Le territoire d'actions de l'institution s'étend sur trois communautés de communes : Parthenay-Gâtine, Val-de-Gâtine et l'Arvaudais-Val du Thouet.

« Ce contrôle nous conforte »

En conclusion d'un rapport de 55 pages, la CRC pose trois recommandations : « adopter un projet de territoire, installer la conférence des maires et le conseil de développement et imputer les études et travaux aux comptes correspondant à leur nature ou les suivre en tant qu'opérations pour comptes de tiers. » Elle estime aussi, plus globalement, que le PETR du Pays de Gâtine « exerce finalement assez peu de compétences » mais dont « le portage du Schéma de cohérence territoriale (Scot) lui permet de s'afficher comme un acteur incon-

turnable de la politique de l'aménagement. Le projet de création de parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine constitue un enjeu pour l'avenir de la structure. »

Didier Gaillard, président du PETR du Pays de Gâtine, assure que « ce contrôle nous conforte, et il est intéressant de voir où nous en sommes. Et c'est enrichissant pour notre projet de PNR. » Avant de répondre point par point aux recommandations. « Notre projet de territoire est en lien direct avec le Scot, il peut être pris en compte, assure-t-il. Nous avons une cohérence et des lignes directrices. Aussi, nous avons notre réunion annuelle avec l'assemblée des maires et mis en place un grand conseil sur le projet de PNR avec les forces vives du territoire. Et pour les avances de fonds européen Leader, comme le Pays porte les projets d'inventaire des zones humides pour le compte des collectivités, nous devons avancer et avons donc eu l'obligation de faire des emprunts ».